



COMMUNIQUÉE DE PRESS

Le 26 septembre 2020, Al-Aaiun / Sahara occidental occupé

Le congrès fondateur du Collectif Sahraoui des Défenseurs de Droits Humains, CODESA, a été tenu à Al-Aaiun/Sahara occidental occupé, le 25 septembre 2020, en commémoration des martyres de la détention politique dans les prisons marocaines : Hasana Taleb Buya El-Wali et Ibrahim Mohamed Saika. Le congrès a été aussi tenu sous le slogan « Le mouvement Sahraoui des droits humains : pour les masses, militant, uni, renouvelé et continu ».

Après les discussions, amendements et adoption des documents du congrès proposés (les statuts, les principes et le communiqué final du congrès), le congrès a tenu les élections des organes administratifs de l'organisation, y compris les 41 membres du bureau exécutif selon l'article 14 du statut, et les 18 membres du comité administratif selon l'article 10 du statut.

Le congrès fondateur a adopté une approche et une stratégie avancées pour traiter les questions des droits humains dans les territoires occupés du Sahara occidental reflété dans la déclaration finale du congrès. En bref, le congrès a réaffirmé ce qui suit :

1. Le Sahara Occidental est et reste une question de décolonisation et la présence marocaine au Sahara Occidental est et reste une occupation militaire encadré par le droit international humanitaire.
2. L'Etat espagnol en tant que puissance administrant, reste légalement et politiquement responsable pour finir avec l'occupation du Sahara Occidental, devrait être tenu responsable pour des crimes de guerre, crimes contre l'humanité et les violations graves des droits humains que le peuple sahraoui sont en train de subir sous l'occupation Marocain.
3. La nécessité critique pour considérer et appliquer le droit international humanitaire et le droit d'occupation comme le cadre fondamental pour tout débat autour du statut légal du Sahara Occidental.
4. La communauté internationale est responsable à assurer la protection nécessaire aux civils sahraouis dans les territoires occupés du Sahara occidental, pour mettre fin aux souffrances des réfugiés sahraouis, et pour le respect et la protection de l'intégrité territoriale du Sahara Occidental et l'unité du peuple Sahraoui par l'application de droit international et en accordant le droit à l'autodétermination au peuple sahraoui.
5. La souveraineté sur le Sahara Occidental et ses ressources naturelles restent une exclusivité du peuple sahraoui. Et toute exploitation de ces ressources doit obtenir le consentement du peuple sahraoui, à travers son représentant légitime, en l'occurrence le Front Polisario, et ceci sans des prétendus liés au bénéfiques et au développement.
6. La nécessité de l'engagement et la présence du Comité International de la Croix Rouge dans les territoires occupés du Sahara Occidental, pour surveiller la situation des droits humains ; pour protéger les civils sahraouis des violations graves des droits humains commis par le pouvoir occupant marocain et pour travailler sur la libération immédiate et inconditionnelle de tous les prisonniers politiques sahraouis et pour révéler le sort des sahraouis disparus.

Le bureau exécutif élu du CODESA est composé de :

1. **President:** Babouzaid Mohamad Saeed (Babuzaid Lebeihi)
2. **premier vice-president:** Izana Mohamad Mbarek (Izana Amaidan)
3. **deuxieme vice-president:** Khadijattu Sidi Al-Bukhari Omar (Khadijattu Deih)
4. **Secrétaire:** Abdelkhalek Lefdeel Sidi Mohamad (Abdelkhalek Elmerkhi)
5. **Adjoint Secrétaire:** Deish Sidi Daaf (Deish Al-Dafi)





تجمع المدافعين الصحراويين عن حقوق الإنسان
COLLECTIF DES DEFENSEURS SAHRAOUI DES DROITS HUMAINS
COLECTIVO DE DEFENSORES SAHRAUIS DE LOS DERECHOS HUMANOS
THE COLLECTIVE OF SAHARAWI HUMAN RIGHTS DEFENDERS

6. Trésorier : Saleh Mohamad Ali Najem Bani (Saleh Rguaibi)
7. Adjoint Trésorier: Al-Bakay Sleima Al-Bakay (Al-Bakay Al-Arabi)

et les Conseiller(e)s suivants :

8. Sidi Annasr Mohamad Abdulrahman (Sidi Annasr Belaalem)
9. Jamaa Abdullah Mellouk (Jamaa Ebbeih)
10. Ahmad Brahim Mohamad (Ahmad Abbaali)
11. Sheikh Al-Kouri Banga (Sheikh Banga) – Gdeim Izik political Prisoner
12. Um Al-Moumneen Hamdi Naffaa (Um Al-Moumneen Yaya)
13. Atikou Mohamad Omar (Atikou Barry)
14. Lehbib Mohamad Bachir (Lehbib Boutenguiza)
15. Salka Baba Afeidal (Salaka Aomar)
16. Fekkou Salma Daddi (Fekkou Lebeih)
17. El-Aarbi Saeed Mohamad (El-Aarbi Masaaoud)
18. Ali Salem Al-Mami Tamed (Ali Salem Tamek)

Al-Aaiun / Sahara occidental occupé

Le 25 septembre 2020

COLLECTIF DES DEFENSEURS SAHRAOUI DES DROITS HUMAINS



collectif.shrd@gmail.com



[/CODESA.SO/](https://www.facebook.com/CODESA.SO/)



[@CODESA_SO](https://twitter.com/CODESA_SO)



[CODESA_SO](https://www.youtube.com/channel/UCODESA_SO)